

## INFORMATION AUX PARENTS - A CONSERVER

### 1/ TARIF CANTINE

Tarif par repas selon quotient familial (QF)	
Tranche 1 : QF<6000 €	2.70 €
Tranche 2 : 6001 à 12000 €	4.00 €
Tranche 3 :12001 à 24000 €	5.20 €
Tranche 4 : QF>24000 €	5.95 €
Hors commune	+ 1.50 €
Minoration Panier repas si PAI	- 2.00 €
Ticket occasionnel	5.95 €

ESTIMATION CANTINE POUR 1 ENFANT PAR TRIMESTRE				
	Repas selon QF	1 <sup>ère</sup> TRIMESTRE Montant facture	2 <sup>ème</sup> TRIMESTRE Montant facture	3 <sup>ème</sup> TRIMESTRE Montant facture
		Environ 56 jours	Environ 40 jours	Environ 42 jours
<6000€	2.70 €	151.20 €	108 €	113.40 €
6001 à 12000€	4.00 €	224 €	160 €	168 €
12001 à 24000€	5.20 €	291.20 €	208 €	218.40 €
QF >24000€	5.95 €	333.20 €	238 €	249.90 €
occasionnel	5.95 €	Facturation au mois ou par période de vacances à vacances		

### 2/ TARIF TRANSPORT SCOLAIRE

Tarif selon quotient familial	Abonnement trimestre 1 enfant (commune)	Abonnement trimestre 2 enfants et + (commune)	Abonnement trimestre 1 enfant (hors commune)	Abonnement trimestre 2 enfants et + (hors commune)	Ticket occasionnel (par jour et par enfant)
Tranche 1 : QF<6000 €	35 €	50 €	75 €	120 €	2.50 €
Tranche 2 : 6001 à 12000 €	50 €	70 €	95 €	160 €	
Tranche 3 :12001 à 24000 €	60 €	85 €	135 €	240 €	
Tranche 4 : QF>24000 €	70 €	100 €	150 €	270 €	

Vous pourrez consulter les circuits du transport scolaire sur le site de la commune : <http://www.prevessin-moens.fr/transports-scolaires>

### 3/ PEDIBUS

Le pedibus fonction tous les matins à 8h du lundi au vendredi.

C'est un service gratuit pour les familles.

Avis aux parents bénévoles pour l'aide à l'encadrement avec l'accompagnatrice mairie pour les trajets de 8h.

### COMMENT PAYER VOS FACTURES

**Par internet :** La première facture cantine-transport sera envoyée par courrier, celle-ci vous permettra d'avoir votre code parent et votre mot de passe pour le règlement en ligne sur le site <https://prevessin-moens.les-parents-services.com>.

**Par chèque :** envoi par courrier à la Mairie ou dépôt dans la boîte aux lettres de la mairie. Chèque à établir à l'ordre de Régie scolaire de Prévessin-Moëns.

**En espèces (maximum 300€) :** au service scolaire de la Mairie.